

Vous êtes collégiens, lycéens, étudiants, choisissez votre formule ...

> Pass' ELIT Etude

Voyagez librement sur l'ensemble du réseau Marinéo pendant 12 mois

20€/mois pendant 9 mois ou 180€ au comptant

3 mois GRATUITS

+5€ si création ou renouvellement de la carte Pass Pass

> Pass' MOIS Tarification familiale

Voyagez 1 mois sur l'ensemble du réseau Marinéo pour 10€ ou 5€.

Pour bénéficier de réductions, votre Quotient Familial doit être inférieur ou égal à 750

QF1 : < 500 pour les jeunes (< 26 ans) 5 €
QF2 : 501 < QF < 750 pour les jeunes (< 26 ans) 10 €

> Pass' MOIS Etudiant Post-Bac uniquement

Voyagez 1 mois pour 22,50€

+5€ si création ou renouvellement de la carte Pass Pass

> Pass' RÉGIONAL TER'Etude Plus Littoral

Combinez vos abonnements TER et Marinéo

Informations et souscription en gare SNCF ou sur www.ter-sncf.com

Vos privilèges ELIT

Sur simple présentation de votre carte Privilèges, faites le plein d'avantages chez de nombreux commerçants partenaires !

Pour les connaître rendez-vous sur www.marineo.fr



Pour obtenir votre Pass' ELIT Etude les justificatifs à fournir sont :

- Une carte d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un certificat de scolarité ou une carte étudiant
- Une photo d'identité
 - > En cas de souscription par courrier : une photo récente et de bonne qualité.
 - > Pour toute réalisation de votre carte en Boutique Marinéo : Les agents de vente feront directement votre photo sur place.



• Votre règlement

- > Au comptant : 180€ + 5€ si création ou renouvellement de la carte Pass Pass. [Tout règlement par chèque est à libeller à l'ordre de la CTB]
- > En cas de prélèvement mensuel (le 6 de chaque mois) : Veuillez joindre :
 - le versement du 1^{er} mois au comptant de 20€ + 5€ si création ou renouvellement de la carte Pass Pass. [Tout règlement par chèque est à libeller à l'ordre de la CTB]
 - la carte d'identité du payeur,
 - un RIB ou RIP

Pour obtenir votre Pass' MOIS Tarification Familiale les justificatifs à fournir sont :

- Un justificatif de son Quotient Familial : une fois par an pour une période allant du 1er octobre au 30 septembre. Pour les allocataires CAF et MSA : sur présentation d'une attestation de la CAF ou de la MSA datant de moins de 6 mois et mentionnant le Quotient Familial. Pour les non-allocataires CAF : sur présentation en mairie ou au CCAS de la commune muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois, d'une copie du dernier avis d'imposition du foyer. Une déclaration sur l'honneur vous sera ainsi demandé en mairie ou au CCAS pour attester de ne pas bénéficier d'allocation de la CAF. Une attestation vous sera alors remise directement par la mairie ou le CCAS.

- Une carte d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Votre règlement au comptant
 - 10€ +5€ si création ou renouvellement de la carte Pass Pass
 - 5€ +5€ si création ou renouvellement de la carte Pass Pass

Pour obtenir votre Pass' MOIS Etudiant Post-Bac uniquement les justificatifs à fournir sont :

- Une carte d'identité en cours de validité
- Un certificat de scolarité ou carte Etudiant
- Votre règlement au comptant de 22,50€ +5€ si création ou renouvellement de la carte Pass Pass

VOYAGEZ BIEN voyagez en règle

La validation, c'est systématique même en correspondance

Si j'oublie mon support, je dois m'acquitter d'un titre de transport pour être en règle.

Comment valider ?

A la montée dans le bus votre support sans contact (carte Pass Pass, Billet sans Contact, Ticket QR Code) peut être validé :



Pour valider votre support il suffit de le passer à 1 cm devant la cible.

La cible devient verte et un "bip aigu" retentit. La validation est acceptée.

Vous passez et vous voyagez en toute tranquillité. Si vous faites une correspondance, n'oubliez pas de valider de nouveau votre support.

La cible devient rouge et un "bip grave" retentit.

La validation est refusée.

Plusieurs raisons possibles :

- Vous avez validé votre support trop vite. Validez-le à nouveau.
- Votre support ne contient plus de titre valable. Vous devez le recharger.
- Vous avez atteint votre limite de validation. Attention dans cette situation, vous devez acheter un titre de transport auprès du conducteur.

Si le problème persiste ou si votre carte ne se valide plus, veuillez-vous rendre en Boutique Marinéo.

Attention si vous êtes en situation de fraude :

Abonnement non validé = 5 €
Titre de transport non valable = 34,50 €
Sans titre de transport = 51,50 €

En cas de perte, de vol ou de détérioration de votre carte Pass Pass, rendez-vous en Boutique Marinéo pour établir un duplicata qui vous coûtera 10 €.

En cas d'oubli de votre support sans contact, vous devez vous acquitter d'un titre de transport pour être en règle.

Contrat d'abonnement Pass' ELIT Etude

Je demande la création d'un Pass' ELIT Etude :

Je possède déjà une Carte Pass Pass :

N° de carte [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] *



Je complète mes coordonnées :

Mme* M.*

Nom*

Prénom*

Date de naissance*

Adresse : N° / Rue / Bât. N°*

Code postal*

Ville*

Tél.*

E-Mail

*Champs obligatoires